



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_10_0019

OBJET :

Neuvième Programmation Travaux 2024

L'an deux mille vingt quatre, le un octobre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Alain ROCHET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, Alain METGE, André VIDAL, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Madame la Présidente expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Madame la Présidente propose, par conséquent, aux membres du Conseil d'Administration d'engager une neuvième programmation de travaux d'un montant hors taxes de **5 150 000 € pour l'assainissement** ; d'attester que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,
ce programme de travaux

- **AUTORISE**,
Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :
 - à mettre en place cette neuvième programmation de travaux,
 - à signer les documents correspondants,
 - à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne....